



République et canton de Genève

## Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 16 mai 2019, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN – CHANGEMENT DE LA BULLE DE TENNIS : VOTE  
DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT  
(CHF 71'000.- TTC, SOIT 1/3 DE CHF 213'000.- TTC)**

Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à changer la bulle de tennis installée dans le périmètre du CCSM,

vu le préavis favorable, émis par le Conseil Intercommunal dudit CSSM, lors de sa séance du 27 mars 2019,

vu le préavis favorable, émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 2 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

**par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, pour le changement de la bulle de tennis installée dans le périmètre du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), un crédit d'engagement de CHF 71'000.- TTC (soit 1/3 de CHF 213'000.- TTC) ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 71'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la 1ère année d'utilisation du bien estimée à 2019 ;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex ;

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2019.

Chêne-Bougeries, le 24 mai 2019

Florian GROSS  
Président du Conseil municipal